AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1339
FR0000033219-FS0529

5 septembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTAREA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 septembre 2013, la société anonyme Foncière des Régions (18 avenue François Mitterrand, 57000 Metz) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 septembre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTAREA et ne plus détenir aucune action ALTAREA.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ALTAREA hors marché.